

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

Intervention Professionnelle : Changement Individuel et Collectif (IP-ChIC)

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.2002.F.23	Degré d'études : <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master
Année académique : 2023-2024	Année d'études : <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} <input checked="" type="checkbox"/> 2 ^{ème} <input type="checkbox"/> 3 ^{ème} Crédits ECTS : 7
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Module obligatoire <input type="checkbox"/> Module optionnel obligatoire <input type="checkbox"/> Module facultatif
	<input checked="" type="checkbox"/> Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020
Organisation temporelle :	<input type="checkbox"/> Module sur 1 semestre <input checked="" type="checkbox"/> Semestre d'automne <input checked="" type="checkbox"/> Module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> Semestre de printemps
Langue principale d'enseignement :	<input checked="" type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé.*

https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

- | | | |
|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle d'expert-e | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de leader | <input type="checkbox"/> Rôle d'apprenant et de formateur-trice |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de communicateur-trice | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de promoteur-trice de la santé | <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de professionnel-le |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rôle de collaborateur-trice | | |

Compétences principales

- A1 : Elles assument la responsabilité du conseil nutritionnel et du processus de soins nutritionnels des patients/clients et collaborent avec leurs proches et coordonnent l'ensemble du processus.
- A2 : Elles conseillent les particuliers, certains groupes de populations, les entreprises et les institutions afin qu'ils soient en mesure d'adopter une alimentation saine couvrant les besoins ou répondant à des besoins thérapeutiques.
- A3 : Elles établissent des diagnostics nutritionnels sur la base d'une anamnèse et d'un examen clinique.
- A4 : Elles déterminent les interventions nécessaires, en tenant compte des facteurs physiologiques, physiopathologiques, psychologiques, sociaux et de l'influence de l'alimentation et des habitudes alimentaires sur la santé.
- A5 : Elles initient des interventions basées sur les connaissances scientifiques actuelles et guident des personnes ou des groupes de populations spécifiques à adapter leur comportement alimentaire à leurs besoins individuels ou aux exigences thérapeutiques.
- A6 : Elles contrôlent l'efficacité de leurs interventions au moyen de standards de qualité mesurables, spécifiques à la nutrition.
- B1 : Elles veillent à ce que les informations nutritionnelles destinées aux populations cibles reposent sur une communication adéquate et guident les personnes ou les populations cibles dans le choix d'aliments favorables à la santé.
- B2 : Elles établissent une relation centrée sur la personne avec les patients/clients dans des situations préventives, thérapeutiques, de réadaptation ou palliatives, conformément aux principes éthiques, de manière à soutenir efficacement le processus de conseils et de soins nutritionnels.
- C1 : Elles travaillent de manière respectueuse et orientée vers la recherche de solutions avec d'autres professionnels impliqués dans l'alimentation et les soins nutritionnels destinés à la population, tant à l'interne qu'à l'externe du système socio-sanitaire.
- E1 : Elles participent à la mise en œuvre de mesures ou de projets de promotion de la santé et de prévention dans le domaine de la nutrition et de la diététique pour des populations cibles et/ou dans des contextes spécifiques.
- E2 : Elles soutiennent les institutions dans la définition et la mise en œuvre d'interventions nutritionnelles, de promotion de la santé et de prévention, par des mesures structurelles d'optimisation de l'offre alimentaire
- G1 : Elles assument, en tant que membres de la communauté des experts, leur responsabilité sociétale et d'éthique professionnelle dans la promotion de la santé, la prévention et le traitement des maladies.
- G2 : Elles promeuvent une image professionnelle positive des diététiciens et s'engagent en faveur de la reconnaissance de la profession par la communauté des experts.
- G3 : Elles portent un regard réflexif sur leurs activités professionnelles et sur leur rôle de diététicien dans la pratique professionnelle et interprofessionnelle. Elles les enrichissent en échangeant avec d'autres spécialistes et par des activités ciblées de formation continue.
- F1 : Elles transmettent leurs connaissances spécifiques en nutrition à leurs pairs et à d'autres professionnels du domaine de la santé, les guident dans leur mise en œuvre et apportent la vision nutritionnelle dans les équipes interprofessionnelles.

Objectifs généraux d'apprentissage

Au niveau individuel :

- Mobiliser les différents modèles de croyances de santé, de changement et d'adaptation à la maladie
- Utiliser les outils de l'entretien motivationnel, de l'entretien systémique, des stratégies cognitivo-comportementales et de l'approche bio-psycho-sensorielle.
- Identifier ses émotions et ses mécanismes de défense en tant que soignant
- Adopter une posture collaborative avec la personne en mobilisant des techniques pédagogiques

Au niveau collectif :

- Acquérir les fondements et exercer une méthodologie de gestion de projet applicable dans le domaine de la santé
- Intégrer des outils de description et d'analyse nécessaires à la conception, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de projet
- Mesurer et argumenter la plus-value d'une collaboration interprofessionnelle
- Argumenter, justifier et synthétiser les éléments clés d'un projet visant un changement de comportement nutritionnel populationnel

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Modèles de compréhension du patient : croyances de santé, modèles de changement, adaptation à la maladie
- Techniques d'entretien : entretien motivationnel, entretien systémique,
- Stratégies cognitives et comportement, estime de soi, approche bio-psycho-sensorielle
- Relation thérapeutique, émotions et mécanismes de défenses des soignants
- Conception et conduite de consultations diététiques ambulatoires (Espace Conseil Nutrition).
- Composants fondamentaux du cycle de projet
- Outils d'analyse pour l'étape de conception du projet et outils de planification du projet
- Processus d'évaluation du projet
- Enjeux et modalités de la communication en gestion de projet

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours théoriques et séminaires d'intégration en plénière et en groupes
- Exercices pratiques
- Cours et activités à distance
- Patients simulés
- Suivi individuel (consultations)

Exigences de fréquentation : présence obligatoire (100%) aux cours « Etapes du changement », « Entretien motivationnel », « Cours coping » et aux séances de pratique simulée. La réalisation des documents demandés est obligatoire. Ces cours obligatoires devront être suivi l'année académique suivante.

Pour les autres cours, un taux de présence de 80% est exigé. En cas de taux de fréquentation inférieur, l'étudiant-e ne pourra pas valider le module et devra fournir un rapport écrit en lien avec les cours manqué.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

- A. La présentation orale en groupe d'un projet en utilisant les outils de gestion de projet, lors d'un séminaire (note de 4 minimum exigée) (coefficient 1)
- B. La présentation orale individuelle basée sur les concepts clés de l'ETP et leur application en lien avec le suivi à l'Espace Conseil Nutrition (min. 2 suivis) (coefficient 2)
- C. L'accomplissement d'une prise en charge diététique d'un patient/client et la tenue du dossier patient/client à l'Espace Conseil Nutrition (coefficient 1)

- Période : semaine 5 (évaluation A) semaine 26 (évaluation B) semaines 8 à 25 (évaluation C)

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales (au 10^e) obtenues aux points (A), (B), (C) ci-dessus, en tenant compte des exigences et des coefficients indiqués. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module (entre 3.5 et 3.9) au module Pas de remédiation

- si l'examen (A) est insuffisant : un complément sera fait
- si la présentation orale (B) est insuffisante, un nouvel examen oral portant sur les lacunes sera demandé
- si la prise en charge diététique (C) est insuffisante, un complément écrit sera demandé selon les lacunes observées

- Période : semaines 26 ou 27

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite. En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Clémence Moullet

Enseignants :

Se référer au syllabus

Descriptif validé le 19.09.2023 par

Pasqualina Riggillo
Responsable de la filière